

**AVENANT N° 2
A L'ACCORD DE PARTICIPATION DES SALARIES AUX
RESULTATS DES SOCIETES DU GROUPE THALES**

Préambule :

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a apporté un certain nombre de modifications aux dispositions légales relatives à l'épargne salariale et plus précisément à la « Participation aux résultats de l'entreprise ».

Afin de tenir compte de cette évolution, les parties à l'accord de participation des salariés aux résultats des sociétés du Groupe Thales ont convenu de la nécessité d'adapter, dans le cadre du présent avenant, les dispositions de cet accord relatives notamment à l'affectation par défaut des sommes issues de la participation et à l'information des salariés.

A l'occasion de la conclusion de cet avenant, les parties ont mis à jour le périmètre des sociétés parties au présent accord et les choix de placement (fonds) mis à disposition des bénéficiaires au titre soit du PEG, soit du PERCO suite aux changements liés notamment à l'intitulé et aux dépositaires des fonds.

Article 1 – Versement ou Indisponibilités des droits

Le premier paragraphe de l'article 6 intitulé, « VERSEMENT OU INDISPONIBILITE DES DROITS » est désormais rédigé comme suit :

« Les droits constitués au profit des salariés des sociétés concernées en vertu du présent accord peuvent leur être versés sur leur demande. A défaut, ils ne sont négociables ou exigibles qu'à l'expiration d'un délai de 5 ans s'ouvrant le premier jour du sixième mois suivant la clôture de l'exercice au titre duquel ils sont calculés ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 2 – Affectation de la participation aux plans d'épargne groupe

L'article 7 de l'accord, dans sa version en vigueur, issue de l'avenant du 18 décembre 2009 est supprimé et remplacé par un nouvel article 7 rédigé comme suit :

« Article 7 : Affectation aux plans d'épargne Groupe des sommes attribuées aux bénéficiaires

Les sommes correspondant aux droits individuels des salariés, lorsqu'ils n'en ont pas demandé le versement, seront versées au dépositaire, après précompte de la CSG et de la CRDS, y compris l'intérêt de retard éventuel, et affectées, au choix des bénéficiaires, sur l'un des modes de placement tel que prévu par le PEG et le PERCO THALES :

A la date de signature du présent Avenant, les supports de placement proposés au sein du PEG et du PERCO sont les suivants :

PEG THALES:

FCPE « EPARGNE MONETAIRE THALES »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE « EPARGNE MODEREE THALES »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE « EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE « EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES »

Société de gestion : Humanis Gestion d'Actifs (RCS : Nanterre 320 921 828)
Adresse : 141 rue Paul Vaillant Couturier, 92240 MALAKOFF
Dépositaire : BNPP SECURITIES SERVICES(BPSS) (RCS : Paris n° 552 108 011)
Adresse : 3 rue d'Antin - 75002 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE « ACTIONS THALES »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

PERCO THALES :

FCPE « EPARGNE MONETAIRE THALES »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE « EPARGNE MODEREE THALES »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE « EPARGNE SOLIDAIRE EQUILIBRE THALES »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE « EPARGNE SOLIDAIRE DYNAMIQUE THALES »

Société de gestion : Humanis Gestion d'Actifs (RCS : Nanterre 320 921 828)
Adresse : 141 rue Paul Vaillant Couturier, 92240 MALAKOFF
Dépositaire : BNPP SECURITIES SERVICES(BPSS) (RCS : Paris n° 552 108 011)
Adresse : 3 rue d'Antin - 75002 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE «THALES OBLIGATIONS »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

FCPE « THALES EUROMONDE »

Société de gestion : Amundi (RCS : Paris 437 574 452)
Adresse : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
Dépositaire : CACEIS BANK (RCS : Paris 692 024 722)
Adresse : 1-3 Place Valhubert 75013 Paris
Teneur de comptes - conservateur de parts : Amundi Tenue de Comptes
(RCS : Paris 433 221 074)
Adresse : 26956 Valence Cedex 09

Les bénéficiaires peuvent en outre librement décider de placer leurs droits individuels sur les Fonds Communs de Placement d'Entreprise spécifiques prévus dans le PEE de leur entreprise.

Si dans le délai indiqué sur l'avis d'option, le salarié n'a pas fait connaître son choix de placement ou de paiement, les sommes seront investies pour 50% dans le FCPE « Epargne Monétaire Thales » du PEG et pour 50% dans la gestion pilotée du PERCO ; la date d'échéance retenue correspondant à l'âge légal de départ à la retraite au moment du versement.

La répartition des sommes issues de la RSP du Groupe est effectuée avant le dernier jour du cinquième mois qui suit la clôture de l'exercice, soit le 31 mai de chaque année au plus tard.

Passé ce délai, l'entreprise complètera le versement par un intérêt de retard conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Chaque année au cours de la période d'indisponibilité visée à l'article 6, il sera remis à chaque titulaire d'un compte, une fiche indiquant l'état de ses avoirs.

A l'expiration de la période d'indisponibilité définie à l'article 6 ci-dessus, les sommes considérées seront immédiatement exigibles, déduction faite des charges afférentes (CSG, CRDS, prélèvements sociaux). »

Article 3 – Information des salariés

L'article 8.3 est complété comme suit :

« 8.3. Information individuelle en cas de départ du bénéficiaire

Lorsqu'un salarié titulaire de droits sur la réserve spéciale de participation quitte l'entreprise sans faire valoir ses droits à déblocage ou avant que l'entreprise ait été en mesure de liquider à la date de son départ la totalité des droits dont il est titulaire, il reçoit un état récapitulatif de l'ensemble de ses avoirs.

Cet état mentionne tout élément utile au salarié pour en obtenir la liquidation ou le transfert des actifs disponibles et les dates d'échéances auxquelles ces actifs seront disponibles.

Il comporte également une information sur la prise en charge des frais de tenue de compte en précisant si ces frais sont à la charge des bénéficiaires par prélèvement sur leurs avoirs ou à la charge de l'Entreprise.

Le bénéficiaire précise également à son entreprise, avant son départ, l'adresse à laquelle devra être adressé tout document relevant de son épargne salariale.

En cas de changement de cette adresse, il appartiendra au bénéficiaire d'en aviser l'organisme gestionnaire.

Lorsque le bénéficiaire ne peut être atteint à la dernière adresse qu'il a indiquée, l'article D 3324-38 du code du travail organise la gestion de ces sommes et le délai pendant lequel l'intéressé peut les réclamer. »

Article 4 – Dispositions diverses

Le présent avenant entrera en vigueur le jour suivant la date de son dépôt. Il est conclu pour une durée indéterminée.

L'annexe I relative au périmètre est actualisée afin de tenir compte des modifications intervenues dans la structure du Groupe Thales.

Article 5 – Notification et dépôt

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le texte du présent avenant sera notifié à l'ensemble des organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe et déposé par la Direction des Ressources Humaines du Groupe, en deux exemplaires, auprès de la DIRECCTE des Hauts de Seine.

Fait à Courbevoie en 10 exemplaires originaux, le 20 mai 2016

Pour la Société THALES, en sa qualité d'entreprise dominante, représentée par Monsieur David Tournadre, Directeur des Ressources Humaines du Groupe THALES.

Pour les Organisations Syndicales représentatives au niveau du Groupe, les coordonnateurs syndicaux centraux :

CFDT

Didier GLADIEU

CFE-CGC

José CALZADO

CFTC

Véronique MICHAUT

CGT

Laurent TROMBINI

ANNEXE 1

Listes des Sociétés entrant dans le champ d'application de l'accord

GBU AVS

Thales Avionics SAS
Thales Avionics LCD SAS
Thales Avionics Electrical Motors SAS
Thales Avionics Electrical Systems SAS
Thales Electron Devices SAS
Thales Training & Simulation SAS
Trixell SAS

GBU DMS

Thales Microelectronics SAS
Thales Systèmes Aéroportés SAS
Thales Underwater Systems SAS

GBU LAS

T D A Armements SAS
Thales Air Systems SAS
Thales Angénieux SAS
Thales Cryogénie SAS
Thales Optronique SAS
Thales Raytheon Systems Company SAS
Thales Seso SAS

GBU SIX

Gerac SAS
Thales Communications & Security SAS
Thales Géodis Freight & Logistics SAS
Thales Services SAS

GBU ESPACE

Thales Alenia Space France SAS

Entités hors GBU

Geris Consultants SAS
Thales Global Services SAS
Thales Insurance & risk management SAS
Thales International SAS
Thales
Thales Université SAS